



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**Règlement 926-26**

***Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Ville de Saint-Raymond***

---

**Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 926-26 *Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Ville de Saint-Raymond.***

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le projet de Règlement 926-26 mentionné ci-dessus.

Ce projet de règlement contient des modalités relatives à l'entretien des immeubles patrimoniaux pour préserver leur authenticité et assurer leur pérennité. Il prévoit également des modalités applicables aux bâtiments destinés à l'habitation pour assurer la sécurité et le confort des occupants ainsi que des modalités applicables aux bâtiments vacants afin de les sécuriser et prévenir leur dégradation.

**Une assemblée publique de consultation** sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 13 avril 2026**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le contenu de ce projet de règlement sera expliqué, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public (section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics>) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 17 mars 2026.

La greffière,

Vicky Morasse